



LE CANAL DANS L'ARTOIS-CAMBRÉSIS ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'essentiel sur la démarche environnementale
et les aménagements écologiques du Canal



Alexandra Lebon - © VNF

UN PROJET D'ENVERGURE, UN ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Canal Seine-Nord Europe est un grand projet de territoire. Son ambition : concilier économie et écologie grâce au développement du transport fluvial dans les Hauts-de-France, en France et en Europe. Canal à grand gabarit de 107 km, il reliera Compiègne à Aubencheul-au-Bac et permettra à l'ensemble des bateaux de circuler entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. C'est le maillon central, jusqu'ici manquant, du plus grand réseau européen de transport fluvial appelé Seine-Escaut dont la mise en service en 2030 sera un puissant levier de décarbonation des transports de marchandises. Sa réalisation marque le point de départ d'un ambitieux projet de développement pour l'économie et l'attractivité des Hauts-de-France, au service des entreprises locales et de l'emploi des habitants.

À chaque étape du Canal – conception, réalisation puis exploitation – la préservation de l'environnement tient une place centrale. Découvrez dans ce journal, puis lors de l'enquête publique à venir sur votre territoire, les incidences du Canal sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, notamment à travers la démarche « Éviter – Réduire – Compenser », pour que cet investissement public majeur réponde efficacement aux enjeux de notre temps.



© SCSNE / Anne-Claude Barbier

P 2-3

4 grands défis,
1 démarche
environnementale
exigeante



© SCSNE / Drone Expérience

P 4-7

Les enjeux
environnementaux
et les actions
sur votre territoire

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



© SCSNE / Anne-Claude Barbier

P 8

Enquête publique
environnementale :
comment s'informer
et participer ?

DU 4 MARS
AU 2 AVRIL 2024 :

**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**

L'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal-Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) s'ouvre à compter du 4 mars et jusqu'au 2 avril 2024. C'est une étape clé pour le projet, préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux, qui vise à informer les habitants et les acteurs locaux sur la démarche environnementale menée et à recueillir leurs observations. Votre regard est précieux, votre avis compte : participez !

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

En s'insérant dans les Hauts-de-France, le Canal Seine-Nord Europe s'attache à intégrer tous les enjeux environnementaux du territoire. La démarche menée à chaque étape (conception, réalisation, exploitation) veille à contrôler et limiter l'impact du Canal sur l'environnement à travers des mesures concrètes, élaborées à partir d'études approfondies et avec le concours de nombreux experts et acteurs locaux. Un cadre extrêmement rigoureux, en phase avec l'ambition écologique du Canal Seine-Nord Europe.



© Damien Lachas

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Face au réchauffement climatique et à ses conséquences sur la vie de chacun, le Canal Seine-Nord Europe contribue à la transition écologique et énergétique et encourage ainsi un modèle de développement durable du territoire. En développant le transport fluvial dans les échanges de marchandises, il participe à l'atteinte des objectifs européens et nationaux en matière de décarbonation du transport, défi majeur pour préserver les ressources naturelles, la santé et la qualité de vie des habitants.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + **développe massivement le transport fluvial**, mode le plus écologique avec de faibles émissions de CO₂ (3 à 5 fois inférieures au transport routier) et une faible consommation d'énergie (3 à 4 fois inférieure à un camion)
- + **s'inscrit en complémentarité avec les autres modes de transport** et réduit ainsi le trafic routier et ses nuisances (embouteillages, pollution de l'air)
- + **mène un chantier éco-responsable** en privilégiant le transport fluvial et ferroviaire pour l'approvisionnement des matériaux de construction, en ayant recours aux matériaux bas carbone et en réemployant ou en valorisant les terres creusées

Le Canal Seine-Nord Europe, un ouvrage sûr et durable

La sécurité est la première priorité de la Société du Canal Seine-Nord Europe. À toutes les phases du projet, des mesures très exigeantes sont mises en œuvre pour anticiper les risques hydrauliques, géologiques, sismiques et météorologiques et assurer ainsi la sécurité de tous, utilisateurs et riverains. Ces mesures sont principalement issues de la réglementation « barrages et ouvrages hydrauliques », à laquelle le Canal

PRÉSERVATION DE L'EAU

Avec la perspective de périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses, la préservation de la ressource en eau est un impératif majeur et un fondement du Canal Seine-Nord Europe. Depuis sa conception jusqu'à son exploitation, il est pensé pour maintenir la qualité et la quantité de l'eau dans les Hauts-de-France. Grâce à son mode de gestion responsable, son adaptation et sa résilience aux effets du changement climatique, le Canal s'inscrit durablement dans le territoire et en harmonie avec les autres usages de l'eau (eau potable, nature, agriculture, industrie).

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + **est alimenté par la rivière Oise** plus de 90% du temps et n'effectue **aucun prélèvement dans les nappes phréatiques**. En période de faible débit de l'Oise, et pour garantir sa qualité et son usage pour les autres besoins en eau, le Canal est alimenté par une retenue d'eau située dans la Somme, remplie lorsque l'eau de l'Oise est abondante
- + **économise l'eau** avec une étanchéité très performante de sa « cuvette », qui limite les infiltrations, et un recyclage intégral de l'eau au niveau des écluses
- + **assure la continuité des cours d'eau et des écoulements** qu'il intercepte grâce à des ouvrages hydrauliques adaptés
- + **réduit localement l'intensité des inondations** avec des aménagements adaptés comme un déversoir dans la vallée de l'Oise
- + **est résilient aux effets du changement climatique** grâce à des marges de sécurité importantes : une retenue d'eau de 14 millions de m³ qui peut prendre le relais de l'Oise sur de longues périodes, des apports des pluies non pris en compte comme une ressource en eau pour le Canal, et une évaporation à la surface du Canal considérée toute l'année comme celle d'un plein été.



Anne-Claude Barbier - © SCSNE



Anne-Claude Barbier - © SCSNE

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La richesse des milieux naturels et la diversité des espèces animales et végétales dans les Hauts-de-France constituent un patrimoine essentiel que le Canal Seine-Nord Europe s'engage à préserver. Le projet intègre la faune, la flore et les habitats d'espèces existants pour veiller à leur pérennité et même, à terme, à leur développement. Plus qu'une voie navigable, il est conçu comme un Canal vivant, lieu d'accueil et de vie de multiples espèces, au service de la biodiversité.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + met en œuvre la démarche Éviter – Réduire – Compenser pour limiter au maximum son impact sur l'environnement. L'objectif est d'éviter les impacts sur les milieux naturels, à défaut de les réduire, et en dernier lieu de les compenser
- + inscrit son tracé en dehors des sites à forts enjeux environnementaux pour assurer la meilleure préservation des espaces naturels
- + intègre plus de 1 200 hectares d'aménagements environnementaux dédiés à la biodiversité: 25 km de berges écologiques, 17 hectares d'annexes hydrauliques, près de 50 aménagements facilitant la traversée du Canal par la faune et préservant les couloirs écologiques (plages de remontée en pentes douces, éco-pont pour la grande faune, dispositifs de sortie d'eau associés à la plantation de 75 km de haies), création d'une soixantaine de sites de compensation (zones humides, mares, prairies sèches, boisements...)
- + réduit les effets du chantier sur la faune et la flore: déplacement avant les travaux d'espèces végétales et capture / relâche d'amphibiens et de poissons, défrichage en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, installation de nichoirs comme habitats de substitution pour les oiseaux...

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

Les paysages des Hauts-de-France sont une composante essentielle de l'identité du territoire et du cadre de vie des habitants. Pour les préserver et agir pour leur mise en valeur, le Canal Seine-Nord Europe veille à maîtriser son impact et à dessiner un nouveau cadre paysager s'inscrivant naturellement dans le territoire traversé. Son infrastructure est conçue comme une véritable création paysagère, cohérente, harmonieuse et durable.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + accorde une forte importance à son intégration harmonieuse dans le paysage, ainsi qu'à celle de ses ouvrages d'art et de ses écluses: un traitement architectural unitaire, avec des formes et des structures identiques, sobre et élégant
- + réalise des plantations aux abords du Canal inspirées des compositions végétales existantes: association d'espaces herbacés, arbustifs et arborés
- + crée des lieux de vie agréables le long de son parcours: berges accessibles aux promeneurs, aménagements paysagers, pistes cyclables, une vingtaine de pontons de pêche...
- + développe le tourisme fluvial et fluvestre: création d'un port de plaisance à Allaines et d'une escale de plaisance à Saint-Christ-Briost, ouverture au public des écluses de Noyon, Allaines et Oisy-le-Verger, création de nouveaux loisirs en bordure de Canal...

La démarche de certification HQE, garante de l'engagement environnemental des acteurs du projet

Depuis 2018, la Société du Canal Seine-Nord Europe mène de manière volontaire une démarche de certification Haute Qualité Environnementale (HQE Infrastructures), qui ancre et guide les engagements de développement durable et d'éco-conception du Canal. Cette certification engage le maître d'ouvrage et l'ensemble des maîtres d'œuvre et entreprises mobilisés sur le chantier dans un cadre commun rigoureux.

La certification HQE a été obtenue en 2022 pour la phase de conception du secteur 1, de Compiègne à Passel. Elle est en cours pour les autres secteurs du Canal. La certification de la phase réalisation interviendra par la suite.



© VNF / Vincent Collin



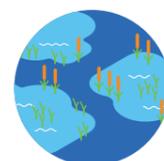
1 MILLION DE CAMIONS
par an en moins
sur les routes de France



0 PRÉLÈVEMENT
dans les nappes
phréatiques



100% DE L'EAU RECYCLÉE
aux écluses



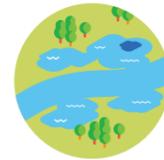
PLUS DE 1200 HECTARES
de plantations et aménagements
environnementaux



850 000 ARBRES
plantés



75 KM
de haies plantées



25 KM
de berges lagunées



45 ESPACES
pour la traversée
de la faune



200 KM
de berges accessibles
aux promeneurs

LE CANAL ET LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS L'ARTOIS-CAMBRÉSIS



Canal du Nord – perspective vers Graincourt-lès-Havrincourt - © SCSNE - Drone Expérience

En traversant les grands plateaux artésiens, le Canal Seine-Nord Europe imprimera sa marque dans le paysage. Par son implantation et ses dimensions, il s'imposera comme l'un de ses repères. Il sera alors une composante paysagère et identitaire du territoire. Les deux écluses successives, à Marquion-Bourlon et Oisy-le-Verger, seront les deux plus hautes écluses du Canal et même d'Europe. Elles permettront de relier la vallée de la Sensée aux plateaux de l'Artois, où le bief de partage courra jusqu'à l'écluse d'Allaines, en Haute-Somme. Avec le pont-Canal prévu pour enjamber l'autoroute A26 aux abords de Bourlon, elles deviendront des ouvrages emblématiques du territoire. L'écluse de Oisy-le-Verger sera d'ailleurs aménagée pour être visitable par le public.

Au cœur de ce territoire agricole, le Canal Seine-Nord Europe bordera le futur port intérieur de Marquion-Cambrai et le quai de Graincourt-lès-Havrincourt, renforçant la vocation logistique du secteur et son attractivité économique, génératrice d'emplois durables, notamment pour l'agro-industrie.

On ne peut évoquer le Canal Seine-Nord Europe sans parler du canal du Nord. Ouvert à la navigation en 1965 avec un gabarit limité par une conception de la fin du XIX^{ème} siècle, il est à ce jour le principal lien fluvial entre le bassin de la Seine et le Nord de la France. Il sera utile au projet, en particulier pour approvisionner le chantier en matériaux de construction par le quai travaux d'Havrincourt, avant d'être partiellement comblé par les excédents de matériaux issus des terrassements du nouveau Canal.

LE CANAL DANS VOTRE TERRITOIRE



Perspectives de l'écluse de Oisy-le-Verger



Intentions d'aménagement - © SCSNE / ONE / AEI

UN GRAND DÉBLAI POUR FRANCHIR LES COLLINES DE L'ARTOIS

Le canal du Nord actuel franchit les collines de l'Artois par le tunnel de Ruyaulcourt. Une telle infrastructure n'est pas possible pour un canal du gabarit du Canal Seine-Nord Europe. Ainsi, le nouveau tracé s'insérera dans un déblai de 40 mètres de profondeur sur le secteur de Ytres.

LES PROCHAINES ÉTAPES



* conditionné par l'obtention de l'autorisation environnementale



28 KM
de canal



13 COMMUNES
traversées



2 ÉCLUSES
de haute chute
(25m et 25,71m)



15
rétablissements routiers



1 PONT-CANAL
au-dessus de l'A26



1 PASSAGE GRANDE FAUNE
à Hermies



1300 M
de quais aménagés

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ARTOIS-CAMBRÉSIS ET LA DÉMARCHÉ ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER ENGAGÉE

Dans l'Artois-Cambrésis, pas moins de 240 hectares sont dédiés à la réalisation d'aménagements environnementaux. La Société du Canal Seine Nord Europe s'engage à mettre en place des mesures de préservation des espèces protégées, de réhabilitation des zones humides ainsi que de restauration des cours d'eau et des zones boisées. Le territoire bénéficiera également de la création de deux annexes hydrauliques (dépendances hydrauliques connectées au Canal, support de milieux naturels) et de trois kilomètres de berges lagunées (zones aquatiques de faible profondeur bordant le Canal et favorables à la biodiversité, notamment la végétation semi-aquatique et la reproduction des poissons).

Le tracé du Canal dans l'Artois-Cambrésis a été étudié pour minimiser son impact sur l'environnement naturel. Ainsi, il traverse essentiellement des zones à faible enjeu écologique. Quelques enjeux faunistiques et floristiques, très localisés, font toutefois l'objet d'une attention particulière : par exemple, le passage grande faune à Hermies et les zones d'aménagements écologiques associées permettront de maintenir les corridors écologiques.

Le chantier intégrera de multiples mesures pour prévenir ou atténuer les effets sur la faune et la flore, telles que le déplacement d'espèces végétales, d'amphibiens et de poissons ou la réalisation de travaux de défrichage en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

En raison des forts déblais liés à la traversée des grands plateaux artésiens par le Canal, sept terrains de dépôts de matériaux excédentaires seront créés et deux sections du canal du Nord actuel seront remblayées. Leur localisation résulte des trois années de concertation et d'échanges avec les territoires, notamment avec les représentants de la profession agricole. Leur intégration paysagère, par le modelé de leur topographie et les plantations de cordons boisés pour adoucir leur impact dans le paysage, est un enjeu majeur pour l'insertion harmonieuse du Canal dans son environnement. Les délaissés entre les deux canaux et les talus des dépôts rendus à l'agriculture seront utilisés prioritairement pour les aménagements environnementaux et paysagers.



Travaux de création d'une mare à Oisy-le-Vergier - Novembre 2023 - © SCSNE

LES MESURES COMPENSATOIRES C'EST QUOI ?

Pour pallier les impacts environnementaux résiduels et s'inscrivant dans la démarche ERC (Éviter - Réduire - Compenser), des actions de compensation sont mises en œuvre afin de restaurer les écosystèmes touchés et favoriser le développement de la biodiversité. Dans l'Artois-Cambrésis, cela implique de rétablir l'équilibre écologique altéré via la création et la restauration de milieux naturels (zones boisées, zones humides accueillant une végétation semi-aquatique, prairies sèches, zones d'eaux dormantes). Ces aménagements, le suivi de leur évolution et leur entretien sur 30 ans sont financés par le maître d'ouvrage dans le cadre du projet. Leur gestion sera déléguée à des structures spécialisées : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, fédérations de chasse, structures issues de la profession agricole.

LES APPORTS DE LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

La démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe est élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, les habitants et les associations de protection de l'environnement.

En lien avec les études de conception, elle a permis de définir les aménagements nécessaires pour une intégration réussie. Outre les nombreuses réunions avec les élus du territoire et les représentants de la profession agricole, un groupe de travail agriculture-environnement a accompagné la conception du projet. Composé des services de l'État, des collectivités locales, de la profession agricole, des fédérations de chasse et de pêche et des associations locales de protection de l'environnement, il a accompagné la conception du projet et plus particulièrement la définition des sites de dépôts de terre et d'aménagements écologiques. Un travail avec la fédération de chasse a permis de stabiliser les aménagements permettant la traversée du Canal par la faune, avec notamment un passage grande faune à Hermies et une adaptation des escaliers de secours pour permettre leur utilisation par la faune.



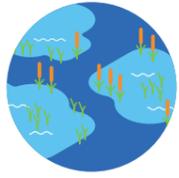
Canal de la Sensée - © SCSNE

LES AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ARTOIS-CAMBRÉSIS



3 000 M

linéaires de berges lagunées



240 HECTARES

d'aménagements écologiques



11 PAIRES

de sortie d'eau pour la faune



1 PASSAGE GRANDE FAUNE



2 QUAIS

pour l'approvisionnement du chantier

Canal Seine-Nord Europe	Terrains de dépôt agricole
Canaux et cours d'eau existants	Zones de compensation écologique
Limites communales	Zones de compensation écologique sur dépôt
Sections en déblais	Annexes hydrauliques
Sections en remblais	Berges lagunées
Sections mixtes	Bassins de virement
Routes rétablies	Pont routier
Routes non rétablies	Passage inférieur ou passage routier inférieur
Grand déblai de Ytres	Passage pour la faune
Quai	
Écluse	
Port intérieur	
Pont-canal	



Canal du Nord - déblai d'Havrincourt - © SCSNE



1

BOISEMENTS ET PRAIRIES D'YTRES

Le site des boisements et prairies d'Ytres représente 32,2 hectares. La majeure partie du site sera remaniée dans le cadre des travaux du Canal, avant d'être réaménagée écologiquement. En effet, plusieurs actions compensatoires seront mises en place telles que la création et restauration de boisements, de haies et de prairies. Ces aménagements seront favorables à l'habitat de diverses espèces d'oiseaux et de chiroptères (chauves-souris).

2

LE « BOIS DURIEUX » À VÉLU, BERTINCOURT ET NEUVILLE-BOURJONVAL

Le site du bois Durieux, d'une superficie de 12 hectares, est réparti en quatre entités. Sa gestion permettra d'améliorer l'attractivité écologique des boisements, tout en maintenant les objectifs de production forestière fixés dans le plan de gestion forestier. Ce site accueillera notamment des plantations d'arbres, dont certains pourront à l'avenir, servir de gîtes à chiroptères, et une mare forestière dans un secteur avec une dépression topographique naturellement gorgée d'eau. Ces quatre entités boisées procureront une diversité de milieux naturels au sein d'un contexte de grandes cultures, créant des espaces relais favorables à la biodiversité locale.

3

LE RÉAMÉNAGEMENT DU CANAL DU NORD ET SES ALENTOURS

Le site, d'une superficie de 139,8 hectares, se trouve sur les communes de Bertincourt, Ytres, Ruyaulcourt, Hermies, Havrincourt et Graincourt-lès-Havrincourt. Il comprend en partie les emprises actuelles du canal du Nord qui seront réaménagées, en particulier les tranchées d'Havrincourt et la tête nord du Tunnel de Ruyaulcourt. Les boisements de ce secteur sont déjà des réservoirs de biodiversité ou des espaces relais pour la faune. Les aménagements réalisés, adossés au passage grande faune d'Hermies, permettront d'assurer les continuités écologiques du corridor Nord-Sud formé par le canal du Nord, et du corridor Est-Ouest du bois d'Havrincourt, qui s'intersectent à ce niveau, renforçant les fonctionnalités écologiques de ce grand espace.



Passage grande faune à Hermies - Intentions d'aménagement - © SCSNE / ONE / AEI



4

LA MOSAÏQUE DES MILIEUX À OISY-LE-VERGER

Le site, d'une superficie de 53,5 hectares, se situe sur les communes d'Aubencheul-au-Bac, et Oisy-le-Verger. Presque la totalité de la surface du site sera modifiée par les travaux avant d'être réaménagée écologiquement. Le cône de visibilité créée par la confluence du Canal Seine-Nord Europe avec le canal de la Sensée, ouvert par terrassement aux abords de cette confluence, permettra de recréer des habitats humides. Ce site jouera essentiellement un rôle de continuité écologique multiple : avec le corridor de zones humides existant du canal de la Sensée, avec les boisements diffus du contexte très agricole entourant l'écluse d'Oisy-le-Verger, et avec les trames vertes et bleues marquées par le Canal Seine-Nord Europe et le canal du Nord.



Mosaïque de milieux à Oisy-le-Verger - © SCSNE

5

LES VALLÉES DE LA SENSÉE ET DE L'AGACHE À AUBIGNY-AU-BAC ET OISY-LE-VERGER

Ce site est constitué de deux secteurs d'une surface totale de 2,7 hectares composés de prairies essentiellement humides, en bordure de la Sensée et de l'Agache. Il fera l'objet d'aménagements d'amélioration ou de création de boisements humides, d'eaux dormantes (avec ou sans végétation aquatique), de prairies humides (fauchées et/ou pâturées) et de zones de végétation semi-aquatique (roseaux, saules...). Cela favorisera et augmentera les capacités d'accueil du milieu pour des oiseaux et des chiroptères (chauves-souris) de milieux humides.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE ET VOUS

VOTRE AVIS EST IMPORTANT!

Le 4 mars 2024, l'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal-Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) sera ouverte. Jusqu'au 2 avril 2024, vous pourrez vous informer et contribuer au projet.

Pourquoi contribuer et sur quoi? On vous explique!

L'enquête publique environnementale, c'est quoi?

+ C'est une étape réglementaire de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale du projet, pilotée par les services de l'État. Elle intervient en amont du lancement des travaux. Pendant cette phase d'enquête, tous les habitants directement concernés et les personnes intéressées sont invités à s'informer sur le projet, à prendre connaissance du dossier d'autorisation environnementale et à donner leur avis sur l'intégration du Canal dans son environnement.

Un avis important donc... mais sur quoi?

+ Concrètement, en participant à l'enquête publique, vous pourrez vous informer et donner votre avis sur les caractéristiques du projet et les aménagements écologiques envisagés pour préserver l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales végétales protégées, les habitats existants... L'ensemble des mesures prévues par la Société du Canal Seine-Nord Europe pour éviter, réduire et compenser l'impact du Canal, sera accessible dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et sera ouvert à l'appréciation de chacun.

Et après?

+ À la fin de la période d'enquête publique, la commission d'enquête étudie l'ensemble des contributions recueillies sur le projet, rédige un rapport, dresse ensuite ses conclusions du rapport et formule son avis (défavorable ou favorable, éventuellement assorti de recommandations ou de réserves). Sur la base de ce bilan d'enquête notamment, l'État accorde, le cas échéant, une autorisation environnementale, sous forme d'un arrêté préfectoral (inter-préfectoral dans le cadre du Canal qui s'étend sur plusieurs départements). Ce dernier contient de nombreuses prescriptions pour le chantier, certaines pouvant provenir des observations émises lors de l'enquête publique, et permet au maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe, d'engager les travaux du Canal entre Passel et Aubencheul-au-Bac.

Qui compose la commission d'enquête publique?

Instance indépendante, la commission d'enquête publique est nommée par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 18 janvier 2024). Elle est composée de sept membres :

- M. Jean-Marie Allonneau (Président de la commission)
- M. Yves Deboevre
- M. Alain Demarquet
- Mme Brigitte Devillers-Racine
- M. Pascal Duyck
- M. Augustin Ferté
- Mme Jacqueline Leclere

Partenaires financiers



MODE D'EMPLOI

COMMENT S'INFORMER? COMMENT PARTICIPER?

Pendant l'enquête publique environnementale, la commission d'enquête met les moyens de s'informer et de s'exprimer à la disposition de tous. **Différentes possibilités s'offrent à vous :**



Consulter le dossier et exprimer votre avis sur le registre en mairie ou en ligne sur registre-numerique.fr/scsne-passel-aubencheul



Rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences publiques en mairie



Écrire directement à la commission d'enquête publique par mail : scsne-passel-aubencheul@mail.registre-numerique.fr ou par courrier : Mairie de Péronne, à l'attention du Président de la commission d'enquête, 3 place du Commandant Louis Daudre, 80200 Péronne

PERMANENCES PUBLIQUES

Mairie de Bertincourt
8 mars et 2 avril, 14h - 17h
20 mars, 9h - 12h

Mairie de Marquion
4 et 23 mars, 9h - 12h
8 mars, 16h - 19h
13 mars et 2 avril, 14h - 17h

Mairie de Moeuvres
4 et 15 mars, 14h - 17h

SECTEUR 1 : UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RICHE DE CONTRIBUTIONS!

L'enquête publique du secteur 1 (de Compiègne à Passel), qui concernait 27 communes de l'Oise, s'est déroulée du 5 octobre au 12 novembre 2020. Elle a donné lieu à 122 observations et 25 contributions formulées par des habitants, des collectivités, des acteurs socio-économiques et des associations. Elle s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête, émis à l'unanimité de ses membres, assorti de 8 recommandations, puis par l'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État le 8 avril 2021.

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE